

Barème des honoraires

2026

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires de transaction

Prix supérieur à 600.000 € - 5% TTC du prix

Prix compris entre 350 000 € et 600 000 € - 6% TTC du prix

Prix inférieur à 350.000 € - 17 500 € forfaitaire

Les honoraires pourront être arrondis à la centaine inférieure. Dans le cas où, suite à une baisse du prix de vente, le changement de tranche génère une augmentation des honoraires, le pourcentage retenu pour le calcul des nouveaux honoraires sera celui initialement prévu au mandat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Barème valable à compter du 01/01/2026